

06 fév 2013 -11:06

Registres paroissiaux et de l'état civil consultables en ligne gratuitement !

Les Archives de l'État mettent gratuitement à disposition sur leur site internet plus de 15 millions de pages de registres paroissiaux et de l'état civil. Actes de naissance, baptême, mariage et décès, datant du 16e siècle à 1912, sont désormais disponibles via <http://search.arch.be>.

Des millions d'actes... dans votre salon

Ce sont ainsi près de 25.000 registres paroissiaux belges conservés au sein des dépôts des Archives de l'État (dont les tables décennales de baptêmes, mariages et décès) et quelques compléments mis à disposition par d'autres services d'archives qui sont disponibles sur internet.

La numérisation des registres et des tables décennales de l'état civil, quant à elle, se poursuit. Les images sont mises en ligne au fur et à mesure qu'elles sont traitées.

La consultation est gratuite, mais pour avoir accès aux archives en ligne, il est nécessaire de créer un compte via le site <http://search.arch.be> afin d'obtenir un login. L'application permet de zoomer sur une image ou d'adapter le contraste et la luminosité.

Lors de la phase de test, qui a duré 10 jours, les Archives de l'État ont enregistré 75.000 visiteurs uniques qui ont consulté ensemble 1,5 millions d'images.

Une décennie de travaux de numérisation aux Archives de l'État

Les Archives de l'État se sont lancées dans la numérisation d'archives dès 2002. Le lancement du projet « Digit », financé par le SPP Politique scientifique, a cependant permis de poursuivre la numérisation à plus grande échelle. Depuis 2009, le résultat est à disposition du public dans les salles de lecture des Archives de l'État. Il est aujourd'hui accessible via internet grâce à la mise en service d'un serveur externe, à de nouvelles capacités d'hébergement et à une capacité de réseau suffisante.

La numérisation des registres paroissiaux s'est faite à partir des documents originaux. Celle des actes de l'état civil est réalisée en collaboration avec Familysearch. Quelque 28.000 microfilms, regroupant les actes de l'état civil antérieurs à 1870, doivent ainsi encore être numérisés. La numérisation des actes postérieurs à 1870 est réalisée sur base des registres originaux.

De plus...

Les Archives de l'État mettent également à disposition un moteur de recherche, « Rechercher des personnes », qui contient une base de données de plus de 20 millions de noms. De nombreux bénévoles y ont encodé les informations contenues dans des registres paroissiaux, registres de l'état civil, actes notariés, inventaires de biens et autres documents d'archives. Outre les sources généalogiques, les Archives de l'État mettent progressivement en ligne d'autres documents.

Pour rester informé de l'avancement des travaux de numérisation, consultez notre site internet www.arch.be ou abonnez-vous à notre bulletin d'informations électronique.

Qu'en est-il des actes de l'état civil postérieurs à 1912 ?

Les actes de l'état civil et les informations contenues dans la base de données « Rechercher des personnes », sont soumis à la législation sur la protection de la vie privée. Les données de moins de 100 ans ne sont donc pas accessibles.

Pour consulter les sources en ligne, surfez sur :

Inscription : <http://search.arch.be/fr/component/user/register>

Registres paroissiaux : <http://search.arch.be/fr/tips/98-registresparoissiaux>

Registres de l'état civil : <http://search.arch.be/fr/tips/101-etat-civil>

Archives de l'État
Rue de Ruysbroeck 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 513 76 80
<http://www.arch.be>

Stéphanie Deschamps
Attachée de presse
+32 2 548 38 17
+32 2 513 76 80
stephanie.deschamps@arch.be